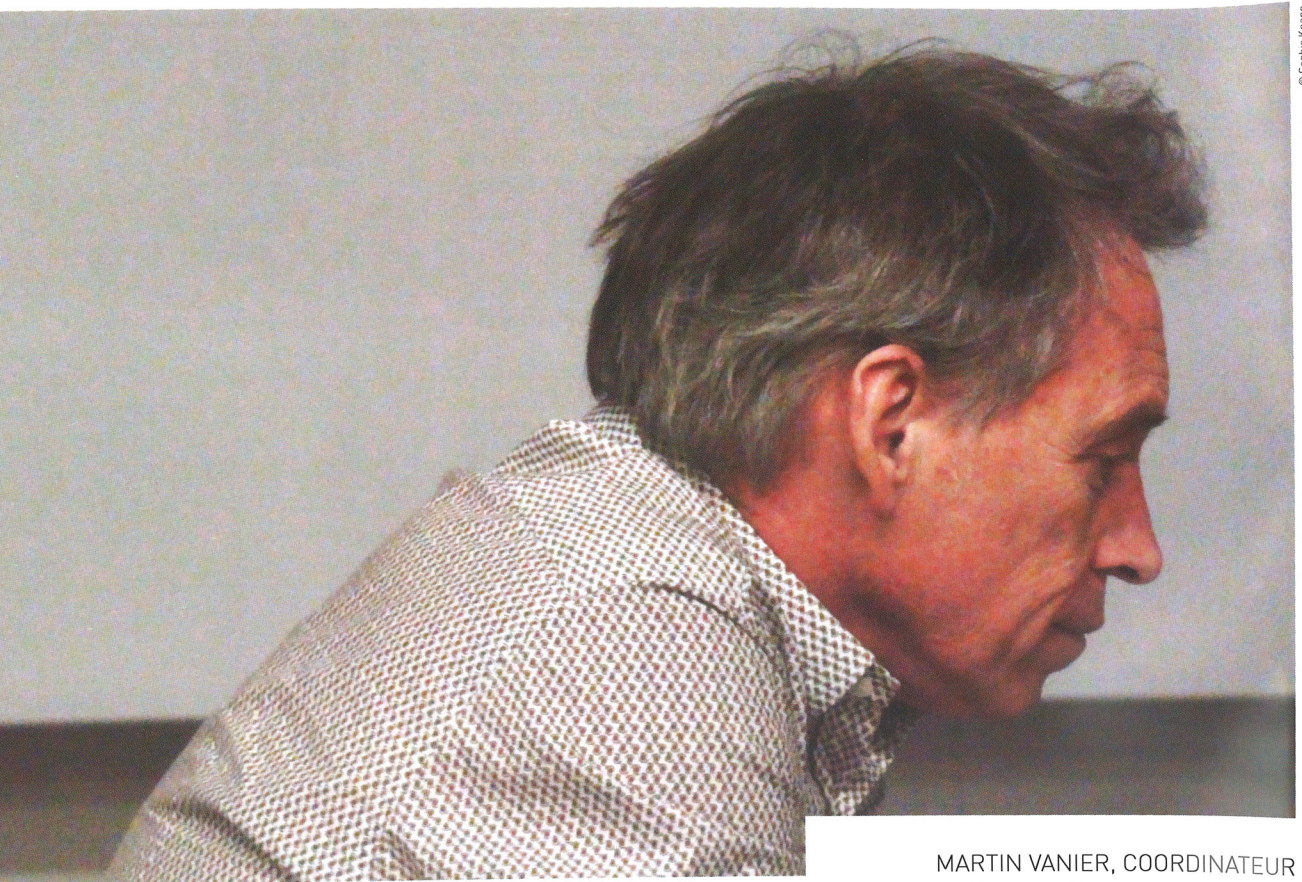
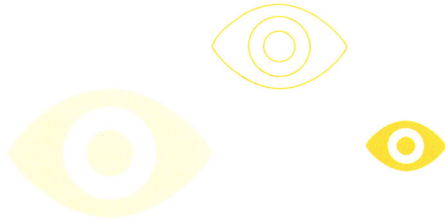


Institut des hautes études de développement  
et d'aménagement des territoires en Europe

I H E D A T E  
L'ANNUEL  
2016

UNE REVUE POUR PROLONGER  
ENSEMBLE LES RENCONTRES  
À TRAVERS L'EUROPE

**L'aménagement  
du territoire  
peut-il être  
démocratique ?**



© Sophie Knapp

MARTIN VANIER, COORDINATEUR  
SCIENTIFIQUE DE LA SESSION  
« QUELLE DÉMOCRATIE DES RÉSEAUX ? »  
À ERDF EN MARS 2016.

# Quel espace politique pour une société en réseaux ?

Les territoires sont partout. L'aménagement pense par eux et pour eux. La vie politique y advient et s'y incarne. Le monopole du principe territorial sur la conception de l'espace de la société n'a jamais été aussi fort. Rien ne lui échappe, ni l'aspiration à la justice, à laquelle répond la promesse de l'égalité des territoires, ni l'engagement en faveur de la cohésion, sociale parce que territoriale, ni la visée du développement, elle aussi territoriale, etc. La société contemporaine est sous l'empire des territoires. Et ce, au moment où elle est plus que jamais une société de et en réseaux, structurée par ce qu'on pourrait appeler un capitalisme réticulaire, c'est-à-dire un ensemble d'activités économiques dont la puissance d'accumulation capitaliste se réalise désormais sur les réseaux, leurs infrastructures mais plus encore leurs organisations et les services qu'elles déploient.

“

**Le champ politique  
a anesthésié l'enjeu  
des réseaux**

”

Que l'aménagement du ou des territoires procède avant tout de l'aménagement des réseaux, on le sait depuis l'antiquité gallo-romaine. Historiquement, l'aménagement de la France, ce sont des réseaux de forts (Vauban), des réseaux de routes (Colbert), le réseau du télégraphe (Chiappe), les réseaux de chemins de fer (St-Simon), les réseaux d'irrigation, les réseaux d'électrification, et l'aménagement de l'espace par les réseaux se poursuit à travers la révolution numérique et informationnelle, comme à travers la transition énergétique et quelques autres formes majeures de bifurcation économique (économie circulaire, économie des fonctionnalités, économie du partage, ...).

Que, parallèlement à cette montée en puissance des réseaux, disons depuis la révolution industrielle, l'espace politique de la France se soit livré au culte des territoires, à toutes les échelles du local au national, n'a également échappé à personne. Au point qu'il semble aujourd'hui admis que « décentralisation » et « territorialisation » soient deux principes à peu près équivalents, comme s'il ne pouvait y avoir d'autre horizon pour l'évolution institutionnelle que l'horizon territorial.



**Martin Vanier**

Géographe, professeur à l'université de Grenoble et consultant chez Acadie. Après une thèse consacrée à l'industrie de la bonneterie à Troyes, ses travaux ont porté sur la géographie urbaine, les métropoles et les espaces périurbains. Il est particulièrement sensible aux questions de prospective. Dernier ouvrage : *Demain les Territoires. Capitalisme réticulaire et espace politique*, éditions Herman, 2015.





© Sophie Knapp



Que s'est-il passé pour qu'on ait oublié à ce point l'idéal politique qu'a représenté la forme réseau dans les grandes utopies du XIX<sup>e</sup> siècle, du techno-messianisme saint-simonien à l'association universel proudhonienne ? Comment le champ politique a-t-il pu autant anesthésier l'enjeu des réseaux, objets techniques et marchands, affaires d'ingénieurs ou d'exploitants, quitte à gérer de temps à autre une bouffée mobilisatrice contre tel grand projet, telle infrastructure, telle réforme des services collectifs, toujours vécus comme les intrusions de logiques étrangères et hostiles aux territoires ?

Comme on dit quand on manque de place : ces questions mériteraient qu'on en débatte... Sans trop tarder car la société de et en réseaux frappe de plus en plus fort à la porte de l'espace politique et interpelle le monopole territorial.

Le monopole électif et du principe de la représentation : qu'est-ce qui empêche de voter aussi sur les réseaux - comme dans n'importe quelle organisation - et d'y faire vivre le principe délibératif ?

Le monopole des politiques publiques : comment ne pas constater qu'elles ne trouvent leur efficacité qu'à travers l'outil des réseaux - mais tout le problème est précisément de libérer les réseaux de leur seul statut d'outil ?

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE PROCÈDE  
AVANT TOUT DE L'AMÉNAGEMENT  
DES RÉSEAUX.



Le monopole fiscal, les impôts locaux et taxes locales restant essentiellement basés sur des biens fixes, si bien qu'on ne peut s'étonner qu'une fiscalité de propriétaires génère une démocratie de propriétaires. L'impôt forfaitaire sur les entreprises en réseaux (IFER) représente actuellement 1,2% des produits fiscaux locaux. La puissance publique s'appuie en somme sur les champs fiscaux qui correspondent aux formes de la richesse au XIX<sup>e</sup> siècle.



### **Inventer la démocratie des intérêts circulants**



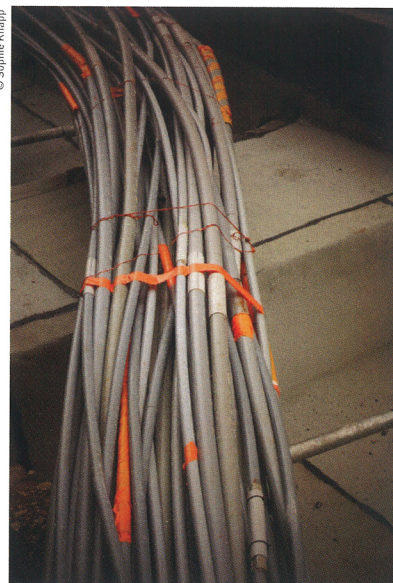
Le monopole de la pensée aménagiste, avec ses figures fondatrices de l'équilibre et de l'occupation harmonieuse du pays, qui conviennent si mal à une société de mobilité. A quand le management des flux, des temps et des systèmes spatiaux ?

Déborder tous ces monopoles qu'impose le culte des territoires, les surprendre de formes régénérées de démocratie, d'émergence de biens communs, de nouvelles conceptions aménagistes, ne signifie pas pour autant abandonner le principe territorial comme une vieilleries de l'histoire westphalienne. Laisser penser que la puissance des réseaux va recouvrir le pouvoir des territoires est

la meilleure façon de la rendre inacceptable aux yeux de larges fractions de la société, bousculées par les changements d'échelles, les nouvelles interdépendances, la complexité du local-global. Pas davantage que les territoires, les réseaux (leurs acteurs, leur fonctionnement, les relations sociales et économiques qu'ils portent) ne sont bons ou mauvais en eux-mêmes. Ils sont simplement des enjeux centraux dans toutes les problématiques contemporaines.

A l'heure où la démocratie des intérêts fixes est de plus en plus désespérante, ne faut-il pas chercher à inventer celle des intérêts circulants ? Ils ne sont pas tous convergents, pas plus que ne le sont, depuis des siècles, les intérêts fixes en lutte dans les territoires. Mais leur conflictualité pose à ces derniers des défis qu'ils ne peuvent résoudre dans les cadres et par les règles qui sont les leurs. Il faut « augmenter » les capacités territoriales à promouvoir un « aménagement démocratique » (thème transversal de l'IHEDATE en 2016 ; disons un aménagement inscrit dans le débat politique démocratique). Les réseaux ont cette vocation, à condition de les investir comme espace politique, et non de les laisser dans le seul champ du marché et de la technicité, d'où, à distance de la citoyenneté et de ses exigences, ils activent les villes et les territoires. ★

© Sophie Knapp



L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE  
PAR LES RÉSEAUX SE POURSUIT  
À TRAVERS LA RÉVOLUTION  
NUMÉRIQUE.

